

UN PROBLÈME, UNE TAXE Une maladie française

Pour financer le Revenu de solidarité active (RSA), l'Etat a décidé de ponctionner davantage les revenus du capital. Cette nouvelle taxe s'ajoute à une longue liste d'impôts nouveaux. Revue de détail.

Alors qu'il présentait, le 2 avril 2007, dans une conférence de presse, les grands axes de son action, Nicolas Sarkozy paraissait très déterminé : « La baisse des prélèvements obligatoires pour atteindre la moyenne européenne* figure dans mon projet. Pour une raison simple : il n'y a aucune chance de conserver des talents et des activités économiques chez nous si nous continuons à avoir une fiscalité aussi dissuasive. » Et c'est la raison pour laquelle il avait promis, au cours de sa campagne, de baisser les prélèvements obligatoires de 4 points. Un premier signal, favorable, avait été donné avec la loi Tèpa et le bouclier fiscal. Au total, la première année de la présidence Sarkozy avait effectivement permis de baisser le taux des prélèvements obligatoires de 43,9 % du PIB en 2006 à 43,3 %.

Mais ces progrès risquent d'être mis à mal avec l'annonce d'une nouvelle taxe de 1,1 % sur les revenus du capital pour financer le Revenu de solidarité active (RSA). Alors même que, avec un niveau de prélèvements élevé, chacun sait que la fiscalité fonctionne à rendements décroissants : plus on augmente la pression fiscale, plus ses recettes diminuent.

Dans un climat récessionniste, qui rend d'autant plus indispensable un « choc psychologique » permettant de déclencher une inversion des anticipations et de redonner de l'air à l'économie française, l'annonce de la création de cette taxe de 1,1 % a suscité de vives réac-

tions dans les secteurs concernés (assurance-vie, immobilier, etc.) et des flottements au sein de l'UMP, qui aurait très clairement préféré un redéploiement des dépenses publiques. Les revenus des assurances-vie, des actions et du foncier sont en effet dans le collimateur de la nouvelle taxe.

Signe des temps ? En réalité, le réflexe « un problème, une taxe » est une maladie bien française (voir tableau ci-contre). Plus d'une vingtaine de taxes ont été créées en cinq ans (dont une douzaine déjà votées ou annoncées depuis le début de la nouvelle législature) sur la centaine d'impôts et taxes directs significatifs existant en France. Parmi les plus célèbres : la taxe Chirac de solidarité sur les billets d'avion pour lutter contre les maladies infectieuses dans le tiers-monde, la taxe sur les résidences mobiles terrestres, la taxe additionnelle à la taxe sur les cartes grises (sic) et celle sur les poissons, les crustacés et les mollusques.

Il est vrai que certaines de ces taxes ont remplacé d'autres, et que ces dernières années ont vu la suppression de l'impôt de Bourse, de la vignette automobile, de la surtaxe Juppé à l'impôt sur les sociétés ou encore l'allègement significatif de l'impôt sur les successions et la déduction de 50 000 euros du montant de l'ISF. On parle également beaucoup de supprimer la taxe professionnelle. Cherchant à rassurer l'électorat UMP, Christine Lagarde a par ailleurs annoncé que la taxe RSA sera, a priori, comprise dans le bouclier fiscal et que l'imposition sur le patrimoine avait vocation à être allégée, même si on ignore encore de quelle façon.

Mais on relève aussi, a contrario, pas mal d'annonces ou de rumeurs sur l'apparition prochaine de nouvelles taxes : taxe pour financer l'audiovisuel public, taxe sur les grosses cylindrées, bonus-malus sur les frigos. Sans oublier la TVA sociale, qui pourrait bien resurgir. Pour le moment, l'impôt sur les séjours en hôtel de luxe pour financer le patrimoine culturel ou celui sur les bières fortes semblent avoir été abandonnés ; mais une taxe sur les produits non biodégradables et une taxe « nutritionnelle » sur les produits trop gras, trop salés ou trop sucrés devraient bien voir le jour prochainement. Décidément, en matière de fiscalité, l'imagination est sans limite.

■ MATHIEU LAINE
ET AGNÈS VERDIÈRE-MOLINIÉ

* 41 % en 2006, 35 % pour certains pays comme le Royaume-Uni. Contre 43,9 % en France.

Les impôts et taxes créés depuis 2003

Année	Nom de la taxe	Montant (millions d'euros)	Description
2003	Taxe sur les imprimés non sollicités	25 millions d'euros	Votée en 2003 au titre de la lutte contre les activités polluantes, entrée en vigueur en juillet 2008 : 0,91 € par kilo de papier distribué, au-delà de 500 kilos par an.
	R E C E T T E S		
2004	Contribution sur les dispositifs médicaux	400 millions d'euros	Votée en 2004, entrée en vigueur au début de 2006 : 10 % des frais engagés pour la promotion et la distribution de certains dispositifs médicaux ou produits de santé.
2005	Taxe sur les carburants	20 millions d'euros	Votée en 2005, en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2006, pour inciter à l'incorporation de biocarburants dans le super et le gasoil. Plus il y en a, moins les compagnies paient. Si elles n'en mettent pas du tout, la taxe est de 6 %.
	Taxe sur les éoliennes implantées en mer	NC	Votée en 2005, en vigueur depuis le mois dernier. Facultative. Les communes du littoral ayant vue sur ces éoliennes ont le droit de prélever 12 000 € par mégawatt installé.
2006	Taxe additionnelle à la carte grise	20 millions d'euros	Votée et appliquée depuis le début 2006 sur les véhicules neufs en fonction du CO ₂ qu'ils dégagent : 4 € par gramme au-delà de 250 grammes de CO ₂ par kilomètre parcouru.
	Taxe sur les déchets	NC	Votée et appliquée en 2006. Facultative. Les communes peuvent taxer les déchets déposés dans leurs incinérateurs ou leurs décharges à raison de 1,5 € par tonne.
2007	Taxe sur les résidences mobiles terrestres	NC	Votée en 2007, applicable à partir du 1 ^{er} janvier 2010 sur celles faisant fonction de résidence principale : 25 € par mètre carré.
	Taxe sur les friches commerciales	NC	Votée en 2006, applicable en 2008. Facultative, prélevée par les communes sur les installations commerciales inoccupées : de 5 % à 30 % du revenu net servant de base à la taxe professionnelle, selon la durée d'inoccupation.
2007	Taxe de solidarité sur les billets d'avion	160 millions d'euros	Votée en 2005, appliquée depuis le 1 ^{er} juillet 2006 : entre 1 et 40 € sur chaque billet d'avion transitant par la France.
	Taxe sur le charbon	5 millions d'euros	Votée en 2006, appliquée depuis le printemps 2007. Payée par les fournisseurs sur leurs livraisons de charbon, de houille et de lignite utilisés comme combustible.
2007	Taxe sur les poissons, crustacés et mollusques	80 millions d'euros	Votée en 2007 pour financer le « plan pêche » (aides aux marins-pêcheurs affectés par la hausse du gasoil), appliquée depuis le 1 ^{er} janvier 2008 : + 2 % sur le prix des produits de la mer (sauf huîtres et moules) vendus en grandes surfaces.
	Eco-pastille	470 millions d'euros	Bonus-malus écologique sur le prix d'achat des véhicules neufs, en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2008. Mais le bonus coûtant trop cher à l'Etat, il pourrait être prochainement supprimé.
2007	Taxe sur les copies privées	167 millions d'euros	Prélevée depuis le 1 ^{er} janvier 2006 sur tous les supports numériques permettant le piratage (DVD vierges, clés USB, baladeurs MP3, disques durs, cartes mémoire, etc.). Récemment désavouée par le Conseil d'Etat au motif que l'Etat « n'a pas à percevoir les fruits de la contrefaçon ». Mais seuls les appareils « de salon » devraient en être exemptés.
	Taxe exceptionnelle sur les compagnies pétrolières	150 millions d'euros	Votée fin 2007, financée par les compagnies pétrolières. A permis de doubler la « prime à la cuve » (150 €) de 700 000 foyers non imposables l'hiver dernier.
2007	Contribution exceptionnelle sur les ventes en gros de produits pharmaceutiques	50 millions d'euros	Créée en 1991, reconduite, de façon dite « exceptionnelle », chaque année : 1,50 % de la progression annuelle du chiffre d'affaires des fournisseurs des pharmacies.
	Contribution patronale sur les stocks-options	250 millions d'euros	Votée fin 2007, applicable dès cette année : 10 % de la valeur des stock-options et des actions distribuées par les entreprises (2,5 % de leur valeur nominale).
2008	Taxe sur les huiles et les lubrifiants à usage perdu	NC	En vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2008 : 44 € par tonne de lubrifiant susceptible de produire des huiles usagées non recyclables ou non biodégradables.
	Taxe sur les mutuelles et les complémentaires santé	1 000 millions d'euros	Décidée cet été par les ministres de la Santé et des Finances, mais pas encore votée, elle portera sur le chiffre d'affaires de toutes les complémentaires santé (92 % des assurés en ont une) en 2009, avec un taux calculé pour qu'elle rapporte 1 milliard d'euros. Coût qui sera probablement répercuté sur les tarifs des mutuelles.
2009	Taxe de 1,1 % sur les revenus du capital pour financer le RSA	Non encore calculé	Sont concernés les revenus tirés de l'assurance-vie, des actions et du foncier. Ne le sont pas ceux des livrets (dont le A). Décidée il y a moins de 15 jours, elle s'ajoutera en 2009 aux prélèvements fiscaux (18 %) et sociaux (11 %) qui pèsent déjà sur les revenus du patrimoine et des placements.
	Taxe sur les grosses cylindrées	Non encore calculé	260 € par an, dès 2009, en plus du « malus » de 2 600 € à l'achat, pour tous les véhicules (1 % du parc automobile français) émettant plus de 250 grammes de CO ₂ par kilomètre.
2009	Taxe sur les entreprises pour le financement des syndicats	Non estimé	Votée dans le cadre de la loi de rénovation de la démocratie sociale, mais faisant toujours l'objet d'après discussions avec le Medef : environ 0,15 % de la masse salariale, déduction faite des autres dépenses sociales (CE, crédits d'heures).
	Chèque transport	NC	Décidé en juin, mais très difficile à négocier dans les régions dépourvues de transports en commun. Les entreprises et les pouvoirs publics se partageront la facture.
2009	Taxe sur les opérateurs de télévision, de téléphonie et d'internet	80 millions d'euros	Dès 2009 : 0,9 % du chiffre d'affaire des opérateurs de téléphonie et des fournisseurs d'accès à internet ; 3 % des recettes publicitaires des chaînes de télévision privées. Le tout pour financer la suppression de la publicité sur les chaînes publiques.

Sources : Commission des Finances de l'Assemblée nationale et Ifrap (Institut français pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques)